

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2026 / 036

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 20

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 3 février 2026.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Guy ROY, Sophie DUFIT, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents excusés : Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Absents : Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Aliénations*

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**VENTES AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS**

- Vu l'article L. 2121-1 et suivants, L. 2122-21, L. 2122-22-10 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2022/158 en date du 18 juillet 2022 autorisant la collectivité à mettre en vente des biens matériels et immatériels sur des plateformes de vente en ligne au moyen d'enchères ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité ;
- Considérant la démarche de développement durable à laquelle la ville de Tonnerre souhaite participer en favorisant ces principes de réemploi des biens mobiliers ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, des matériels suivants :

| Matériel   | Prix plancher (€<br>TTC) |
|--|--------------------------|
| Combiné à bois avec aspirateur                           | 1 000.00                 |
| Touret à meuler  | 50.00                    |
| Tour à bois  | 100.00                   |
| Scie à ruban   | 1 000.00                 |
| Machine Presse marquage pour panneaux                    | 200.00                   |
| Chauffage au sol complet                                 | 1 000,00                 |
| Lot électricité (ampoules, câbles, projecteurs, transfo) | 500.00                   |

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ces ventes.



Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre